

conseiller de ville en 1832, il fut nommé maire de Québec en 1833 et occupa le fauteuil civique jusqu'en 1837. Dans l'inter-valle (1834), il avait été député au parlement par la Haute-Ville de Québec, mais il résigna son siège en 1836. Sous la nouvelle charte de la cité, il fut encore nommé maire, par Lord Sydenham, et fut ensuite réélu, chaque année, jusqu'en 1846.

En 1841, il prit son siège au conseil législatif et occupa le fauteuil de président de 1843 à 1847. En 1848 il fut nommé de nouveau à cette charge qu'il conserva jusqu'en 1853, époque à laquelle il fut fait juge de la cour supérieure pour être élevé, peu de temps après, sur le banc des appels. En 1859 il fut nommé commissaire de la codification des lois conjointement avec MM. Morin et Day. "Il avait repris ses fonctions de juge depuis six ou sept ans lorsque le gouverneur-général l'a appelé à la charge de lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

Il y a eu également un changement dans le cabinet de Québec. Les hon. Chauveau, de Boucherville et Beaubien ont donné leur démission et trois nouveaux membres ont été appelés à les remplacer ; ce sont les hon. Ross, Fortin et Chapleau. Voici maintenant l'organisation du conseil des ministres :

M. Ouimet, premier ministre, secrétaire provincial et ministre de l'instruction publique ;

M. Irvine, procureur général ;

M. Chapleau, solliciteur général ;

M. Archambault, commissaire de l'agriculture et des travaux publics ;

M. Fortin, commissaire des terres de la couronne ;

M. Ross, membre du conseil exécutif et *speaker* du conseil législatif.

Chez nos voisins, le quarante-deuxième congrès vient d'exprimer. Le 4 mars, le président Grant est venu se démettre de ses fonctions et les reprendre, du même coup, pour une nouvelle période de quatre années ; c'est-à-dire, qu'il a déposé les rênes du pouvoir d'une main pour les ressaisir de l'autre. Les opinions sont extraordinairement partagées au sujet de M. Grant, en même temps qu'elles sont extrêmes des deux côtés. Nous ne croyons pas qu'il y ait tant de blâme à lui attribuer ni tant d'éloges à lui décerner, qu'il mérite en un mot, cet excès de haine et d'affection. Il n'y a pas de doute, néanmoins que son administration n'a pas beaucoup de fautes à se faire pardonner, et qu'il ne doive opérer des réformes sérieuses dans l'organisation des bureaux publics. Les exactions et les défaillances de toutes sortes qui ont signalé les cinq dernières années doivent donner à penser aux administrateurs comme aux administrés, et faire comprendre aux uns et aux autres le danger prochain auquel ils sont exposés. Le discours d'inauguration du président est, comme bien des discours d'inauguration, un peu vague et touche à beaucoup de choses sans s'y appuyer. Il serait donc difficile de juger, d'après ce discours, de ce que sera véritablement la nouvelle administration de M. Grant ; nous souhaitons, toutefois, à nos voisins, qu'il y ait progrès sur les quatre dernières années.

Les troubles de la Louisiane, que nous croyions tout à fait réprimés, ont recommencé avec un crescendo remarquable ; c'est une véritable guerre civile. Entre le gouverneur élu McEnry, et le gouverneur imposé Kellogg, les baïonnettes et les coups de feu se croisent par-dessus les têtes et souvent, à travers les têtes du peuple qui s'étonne et gronde.

On a vu rarement mettre autant d'empressement et de zèle à faire le bonheur d'un peuple. Des deux côtés, on pousse la ferveur jusqu'à supprimer l'administré plutôt que de le laisser exposé à se faire exploiter par un pouvoir rival ; on préfère le voir mort que de ne pas le gouverner soi-même. Le gouvernement fédéral, sollicité d'intervenir, vient enfin de se décider à agir. Au grand étonnement de tout le monde, il prend fait et cause pour Kellogg. Il est à craindre que la postérité ne compte pas cette décision parmi les actes les plus sages du président actuel. Cette intervention va avoir pour effet de suspendre pendant quelque temps les hostilités, mais nous ne croyons pas que l'imbroglio se termine complètement de cette façon. Nous désirons, néanmoins, que nos prévisions nous trompent, et que ce beau pays, le plus français des Etats-Unis, puisse au moins jouir d'un calme et d'une paix qui ont tant fait défaut, dans ces derniers temps, à la mère-patrie.

Il ne faut pas croire, d'un autre côté que la Louisiane si le seul état troublé par des guerres intestines. La Floride, le Nevada, l'Ohio, le Missouri sont le théâtre de scènes et de dissensions extrêmement regrettables. Dans le Nevada, la législature ayant déclenché l'emploi de "gardien de la prison d'état" de celui de lieutenant-gouverneur, avec lequel il se cumulait autrefois, le lieutenant-gouverneur n'a pas voulu se

soumettre à cette mesure, et a refusé de livrer sa prison. Le gouverneur, de son côté, a donné ordre à la milice, appuyée d'une pièce d'artillerie, d'enfoncer la porte et de mettre la loi à exécution en installant le nouveau gardien. Le lieutenant-gouverneur qualifie cet acte d'agression personnelle, et annonce sa détermination de tenir la place jusqu'à ce que les tribunaux aient pu donner une décision sur un appel qu'il doit leur soumettre.

Au temps jadis, dit à ce sujet le *Courrier des Etats-Unis*, c'était en effet, la voie que suivaient les conflits d'autorité ; aujourd'hui, la mode change ; nous sommes moins placides que nos pères ; l'idée des baïonnettes est la première qui vient à l'esprit, et celui-là s'empresse d'y recourir qui peut prendre l'avance. C'est plus expéditif, mais c'est à coup sûr moins rassurant pour l'avenir des institutions." Nous la croyons sans peine.

On avait annoncé que les difficultés survenues entre le gouvernement des Etats-Unis et les Modocs étaient virtuellement terminées ; que ces derniers étaient disposés à se retirer à Angel Island, et acceptaient les conditions de paix qui leur avaient été offertes par les commissaires, pourvu, toutefois, que le traité fût public, et eût pour témoins les représentants de la presse. Le fait est que ces pauvres peaux-rouges avaient été assez exploités, disons le mot, assez trahis, par les employés du gouvernement de Washington, pour être en droit d'exiger des garanties exceptionnelles avant de se remettre sous sa griffe. Depuis, cependant, il paraît que la trêve a été rompue et que tout espoir de paix est abandonné. Il est difficile d'établir de quel côté est venue cette nouvelle rupture ; mais ce qui semble certain, c'est que, aux dernières nouvelles, les Modocs s'étaient retranchés dans leurs premières positions et avaient déclaré qu'ils combattaient jusqu'à la mort du dernier de leur tribu, plutôt que de se soumettre.

Au delà de l'océan, l'événement le plus remarquable du mois écoulé est l'abdication du roi d'Espagne. Amédée n'était pas un roi comme les autres rois. Il tenait son trône de la faveur du peuple, et ne devait l'occuper que durant le bon plaisir de ses sujets. Dès que ce bon plaisir cessait d'exister et que le mauvais vouloir commençait à se manifester, il était de son devoir de se démettre de ses royales fonctions et de laisser à ses administrés la faculté de se gouverner à leur guise. C'est du moins ce qui ressort de la lettre par laquelle le jeune monarque annonce et explique son abdication. Il y a du vrai dans tout cela, mais il y a autre chose encore. Le fait est que la volonté du peuple espagnol n'a été que pour bien peu de chose, ou plutôt pour rien du tout, dans l'accession du roi Amédée au trône des Espagnes, de même que dans son abdication. Les autres puissances européennes et les exigences de la politique générale ont compté pour beaucoup plus dans le premier résultat ; et il n'a pas dépendu d'elles que le second n'ait pas été évité. Tant que le roi imposé a cru la position tenable, il s'est résigné ; mais du moment qu'il a senti le terrain céder sous lui, il a préféré prévenir la catastrophe que de la subir. L'exemple de l'infortuné Maximilien, dont la situation pouvait, jusqu'à un certain point s'assimiler à la sienne, était d'ailleurs pour l'avertir et le guider. Nous croyons, dans tous les cas, que son abdication est un acte sage et honnête. Voici du reste la lettre à laquelle nous faisons allusion plus haut, elle parle pour elle-même :

*Au Congrès* : — "Grand fut l'honneur que me fit la nation espagnole en me choisissant pour occuper le trône ; cet honneur était d'autant plus appréciable pour moi qu'il se présentait entouré des difficultés et des périls qu'entraîne après elle l'entreprise de gouverner un pays aussi profondément troublé.

"Soutenu cependant par l'esprit de résolution propre à ma famille, qui recherche plutôt qu'elle ne fuit le danger ; décidé à m'inspirer uniquement du bien de mon pays et à me placer au-dessus de tous les partis, résolu à remplir religieusement le serment prêté par moi devant les cortèges constitutants, et préparé à faire toute espèce de sacrifices pour donner à ce peuple valiant la paix dont il a besoin, la liberté qu'il mérite et la grandeur à laquelle lui donnent droit sa glorieuse histoire et le courage de ses enfants, je crus que le peu d'expérience de ma vie dans l'art de commander serait remplacé par la loyauté de mon caractère, et que je trouverais une aide puissante pour conjurer les périls et vaincre les difficultés qui ne se cachaient pas à ma vue, dans les sympathies de tous les Espagnols aimant leur pays et désireux de mettre enfin un terme aux luttes sanglantes et stériles qui depuis si longtemps déchirent ses entrailles.

"Je reconnais que ma bonne volonté m'a trompé. — Voilà deux longues années que j'ai ceint la couronne d'Espagne, et l'Espa-